

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	1/2
IT VL F11		11 – VÉHICULES DE TRANSPORT SANITAIRE	
		9 mars 2017	

La présente instruction technique a pour objet de définir les méthodologies de contrôle applicables aux points de la fonction « Véhicules de transport sanitaire » et les défaillances constatables associées à des précisions complémentaires éventuelles, non exhaustives, en application des dispositions de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif à la mise en place et à l'organisation du contrôle technique des véhicules dont le poids n'excède pas 3,5 tonnes. Elle précise également certaines prescriptions applicables.

Elle annule et remplace l'instruction technique SR/V/028 à compter du 20 mai 2018.

MÉTHODOLOGIE DE CONTRÔLE, ÉLÉMENTS CONTRÔLÉS, ET DÉFAILLANCES ASSOCIÉES

Par défaut, chacun des points de contrôle ci-dessous fait l'objet d'un contrôle visuel, y compris par manipulation, sans démontage, dépose ou utilisation de matériel spécifique. La mise en œuvre de méthodes de contrôle complémentaires et/ou l'utilisation de matériels spécifiques sont spécifiées lorsque le contrôle du point concerné le nécessite.

Les véhicules de transport sanitaire concernés par la présente instruction technique correspondent à l'une des catégories suivantes :

- Véhicules spécialement adaptés au transport sanitaire terrestre ressortissant aux catégories suivantes (carrosserie « AMBULANC ») :
 - Catégorie A : ambulances de secours et de soin d'urgence ASSU (transport d'un patient unique allongé) ou ambulance conçue et équipée pour le transport sanitaire de patients dont l'état de santé ne laisse pas présager qu'ils puissent devenir des patients en détresse ;
 - Catégorie B : ambulances de soins d'urgence pour le transport, les premiers soins et la surveillance des patients ;
 - Catégorie C : ambulances (ambulance pour transport en position allongée d'un patient unique ou ambulance de soins intensifs conçues et équipée pour le transport, les soins intensifs et la surveillance des patients) ;
- Autres véhicules affectés au transport sanitaire terrestre (carrosserie « SANITAIR ») :
 - Catégorie D : Véhicules Sanitaires Légers (transport de patients en position assise).

11.1. SIGNALISATION SPÉCIFIQUE

11.1.1. FEUX SPÉCIAUX

Vérification du fonctionnement.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
11.1.1.a.1	Feux spéciaux détériorés	Y compris anomalie de fonctionnement	Mineure
11.1.1.b.1	Présence non autorisée	Au moins un feu spécial présent sur véhicule de catégorie D	Mineure

Contrôle technique	INSTRUCTION TECHNIQUE	A	2/2
IT VL F11	11 – VÉHICULES DE TRANSPORT SANITAIRE	9 mars 2017	

11.1.2. AVERTISSEURS SPÉCIAUX

Vérification du fonctionnement.

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
11.1.2.a.1	Avertisseurs sonores spécialisés détériorés	Y compris anomalie de fonctionnement	Mineure
11.1.2.b.1	Présence non autorisée	Avertisseur spécial présent sur véhicule de catégorie D	Mineure

11.1.3. INSIGNE DISTINCTIF

Défaillances			
Code	Constat	Précisions complémentaires	Niveau
11.1.3.a.1	Insigne distinctif détérioré ou absent	Absence de tout ou partie de l'insigne distinctif	Mineure

PRESCRIPTIONS

Feux spéciaux

Feux émettant une lumière bleue à faisceaux stationnaires clignotants utilisant un type de lampe à incandescence ou un tube à décharge. Les feux spéciaux sont autorisés sur les véhicules de catégorie A, B et C.

Avertisseurs spéciaux

Les avertisseurs sonores spéciaux sont autorisés uniquement sur les véhicules de catégorie A, B et C.

Insigne distinctif

Croix régulière à six branches, l'une étant placée dans la position verticale s'inscrivant dans un cercle théorique de 0,2 mètre de rayon au minimum et de 0,25 mètre au maximum, la largeur de chaque branche étant la moitié de la longueur. La couleur de cet insigne est bleue.

L'insigne distinctif est apposé de manière inamovible sur le capot et les portières avant des véhicules ; il peut également figurer sur la partie arrière de la carrosserie.

La Chef du Bureau de l'Animation
du Contrôle Technique Déconcentré



Cathy BIETH